FRC L 8078
Case
FRC
16499

CE QUE LES CITOYENS ONT DROIT D'ATTENDRE DE LEURS REPRÉSENTANS,

PAR CONDORCET.

NOS REVERS dans la Belgique, la trahison d'un Général perfide, les événemens qui, dans plusieurs Départemens, ont troublé la tranquillité publique, ne peuvent être considérés par les Républicains vraiment dignes de ce nom, que comme une leçon utile.

Il étoit difficile de croire qu'il n'existât point en France un parti royaliste. Il devoit lever le masque à la suite d'un de ces malheurs inévitables dans une guerre qui se fait à-la-fois sur plusieurs points éloignés. Ce parti étoit funeste par son silence même en inspirant d'injustes défiances; on le voyoit par-tout, précisément parce qu'il ne se montroit nulle part à découvert.

Nos ennemis extérieurs étoient maîtres du moment où ils forceroient la République Françoise à éprouver cette nouvelle crise : ils ont choisi celui où des troubles intérieurs pouvoient suspendre le zèle des François appellés par la Loi & par la Patrie à la défense des frontières, celui où nos Armées jusqu'alors victorieuses avoient été forcées à une retraite, celui où la Convention Nationale paroissoit divisée, où des levains de discorde, préparés peut-être par eux-mêmes entre Paris & les Départemens,

THE NEWBERRY LIBRARY

commençoient à fermenter, où le complot formé par leurs émiſſaires pour diſperſer la Convention Nationale, pour en maſſacrer les Membres, étoit prêt à éclore, où des craintes inſpirées aux Citoyens ſur la ſûreté de leurs propriétés menaçoient de tarir les reſſources nationales.

Mais leur complot contre la Convention a échoué; le danger de la Patrie y fera taire l'amour-propre & les paſſions perſonnelles, tous ſes Membres s'uniront non d'opinion, mais de volonté.

Paris & les Départemens ſentiront le beſoin d'une réunion néceſſaire au ſalut public. Tous les Citoyens verront que leur intérêt commun eſt de ménager, d'augmenter nos reſſources actuelles, de les employer toutes entières à la défenſe de la Patrie, au rétabliſſement de la paix intérieure; ils n'auront pas de peine à comprendre combien, dans un moment où la vente de propriétés immenſes eſt notre ſeul moyen de ſoutenir la guerre, il eſt important que l'on croie pouvoir les acquérir ou achever de les payer avec une entière ſûreté.

Ceux qui s'occupent des affaires publiques, comme Repréſentans du Peuple, comme Fonctionnaires, comme Membres des Sociétés populaires, s'appercevront ſans doute qu'il n'étoit pas tems encore de ſe diviſer pour leurs opinions ſur les choſes ou ſur les hommes; & que tous ceux qui aiment leur patrie doivent agir de concert, puiſqu'ils tendent au même but, l'établiſſement d'une République fondée ſur les Droits de

l'Homme, conſervant aux Citoyens l'égalité des droits politiques, au Peuple la jouiſſance de ſa ſouveraineté, à la Nation une entière unité. Ces trois dernières conditions diſtinguent les Républicains François des hommes des autres Pays, qui ſont ou qui croient être libres.

En Amérique, en Angleterre même, on peut dire que les individus jouiſſent de l'égalité des droits civils, mais celle des droits politiques n'y eſt pas établie. On convient en Angleterre du principe de la ſouveraineté du Peuple, mais on ne lui a laiſſé aucun moyen régulier de jamais l'exercer.

Enfin, bien qu'un corps de Républiques confédérées puiſſe être un Etat vraiment libre, cette forme ne peut convenir à la France, elle en expoſeroit à-la-fois & la ſûreté & la tranquillité intérieure.

Quels ſont maintenant les moyens de faire marcher la Nation Françoiſe vers ce but unique auquel tendent les Citoyens les plus diviſés par leurs opinions & leurs paſſions?

I. Le premier de tous eſt, de lui préſenter une Conſtitution républicaine, dans laquelle on lui réſerve un mode régulier de la réformer ou de la changer.

Mais c'eſt d'une Conſtitution en général qu'il s'agit ici, & non de tel ou tel plan en particulier; c'eſt d'un ſyſtême d'organiſation, conforme à ce qu'on ſait être le vœu général du Peuple, rempliſſant les conditions qu'impoſe l'état actuel de la France, & non du ſyſtême particulier de tels ou tels hommes.

En effet, il ne ſera pas difficile d'éviter, dans une

Conſtitution nouvelle, ces vices groſſiers, ces cauſes d'une prompte deſtruction, ces germes d'abus oppreſſeurs de la liberté, qui empêcheroient la Nation de l'adopter ou de s'y rallier, & quant à ces défauts plus cachés, à ces cauſes ſecrettes, à ces abus que le tems amène ou découvre, aucune inſtitution humaine n'en eſt exempte, & une Conſtitution qui renferme un mode de réformation, en offre elle-même le remède.

Une Conſtitution adoptée auroit l'avantage précieux d'offrir aux Citoyens, aux Soldats un point fixe auquel ils s'attacheroient au milieu des diviſions, des querelles que la différence des opinions, le choc des prétentions, & des amours-propres continueront de produire.

Ces diviſions exiſtent dans tous les pays libres; mais elles n'y ſont qu'utiles, ſi l'attachement & la ſoumiſſion à une Conſtitution établie, y maintiennent l'unité ſociale, y aſſurent l'exécution des Loix.

Ce n'eſt pas à des Citoyens qui viendroient d'adopter une Conſtitution nouvelle, qu'un ſcélérat hypocrite oſeroit propoſer de reprendre celle que leur raiſon ou leur amour de la liberté ont également proſcrite.

Les bornes des pouvoirs étant mieux déterminés, on ne ſeroit plus agité tantôt par les efforts des ambitieux pour étendre les leurs, tantôt par d'injuſtes défiances que nourrit la facilité des uſurpations.

C'eſt auſſi par-là qu'on peut eſpérer de combattre plus ſûrement le royaliſme intriguant & caché. Tant qu'il croira n'avoir à renverſer qu'une Aſſemblée de

Repréſentans inveſtie de tous les pouvoirs, ſachant bien qu'à meſure que ces Aſſemblées ſe ſuccéderoient leur crédit diminueroit, qu'elles s'aviliroient de plus en plus, qu'il s'éleveroit des doutes ſur leur légitimité, il ne renoncera point à ſes eſpérances, il continuera d'attaquer non la République, mais telle ou telle portion de la repréſentation nationale, car il n'ignore pas que ce ſuccès plus facile, le conduiroit à ſon but, le rétabliſſement du trône par l'opinion de l'impoſſibilité d'une grande République.

Les Puiſſances Etrangères perdroient pluſieurs des moyens qu'elles ont de nous nuire.

1.° Elles ne pourroient plus ſéduire ni les Peuples ni ceux qui les gouvernent, en nous peignant comme une Nation livrée à l'anarchie, dont on ne peut craindre que des efforts momentanés, mais non une action durable & bien combinée.

2.° Nous aurions plus de facilité pour faire adopter aux Peuples nos principes, lorſqu'ils verront que ces principes nous ont conduit à un Gouvernement régulier, à une Légiſlation fixe; lorſqu'on ne pourra plus les leur préſenter comme des chimères philoſophiques qui toutes les fois qu'on a attenté de les réaliſer ont ébranlé les fondemens de la Société & tari les ſources de la proſpérité publique.

Tout homme qui obſerve ſans prévention a dû s'appercevoir que nos ennemis ont deux manières d'exciter des troubles : la première, en protégeant de véritables conſpirations, comme celle du camp de Jalès, comme celle qui vient d'éclater dans les

Départemens de la Vendée, de Mayenne, de Loire; la seconde, en fomentant toutes les causes de division ou d'anarchie, sans chercher à donner aucune direction aux mouvemens qui peuvent en résulter. Cette seconde manière qu'ils emploient avec succès, depuis 1789 au moins, est peut-être la plus dangereuse, parce que se bornant alors à flatter, à exaspérer les passions de tous les partis, à propager toutes les fausses opinions, leurs Agens se confondent avec les Citoyens égarés, avec les Intriguans de toutes les classes.

Ils cherchent à diviser d'intérêt les Riches & les Pauvres dont cependant l'intérêt commun est l'établissement de l'ordre & la prospérité publique. Ils excitent la défiance des uns & la haine des autres, parce qu'ils savent que c'est-là l'écueil fatal contre lequel ont échoué les efforts des Peuples, qui ont vainement voulu reconquérir la liberté ou la conserver, parce qu'ils savent qu'en Angleterre, c'est en calomniant les Niveleurs, c'est en les accusant de vouloir attenter aux propriétés qu'on parvint à rendre odieux ceux qui connoissant la vraie Liberté, savoient par quel moyen il falloit l'assurer à leur Patrie, ceux enfin qui vouloient sincérement établir une Constitution Républicaine.

Ils calomnient les Amis de la Liberté, & s'acharnent avec plus de fureur contre ceux qui, capables de former des plans & de les suivre, pourroient, s'ils avoient la confiance du Peuple, sauver l'Etat dans des circonstances orageuses & difficiles.

Or, il est aisé de voir que de tels moyens per-

dent toute leur force dès l'inſtant où il exiſte une Conſtitution adoptée par le Peuple, où tous les pouvoir agiſſent ſuivant le Mode qu'elle leur a fixé, & reſtent dans les limites qu'elle leur a données.

Une Conſtitution nous eſt néceſſaire encore, ſi nous voulons oppoſer des Alliés à la ligue formée contre nous. Cette ligue, en menaçant notre indépendance, a déjà détruit celle du Corps Germanique & de la Pologne. La Suède, le Danemarck, Veniſe & la Suiſſe ne peuvent eſpérer de conſerver la leur, ſi même après avoir heureuſement réſiſté à nos Ennemis, la guerre nous laiſſe dans un état d'épuiſement & de foibleſſe.

Ces Puiſſances le ſavent; les hommes éclairés de chaque Nation n'ignorent pas combien ce moment leur eſt favorable pour s'affranchir à jamais du joug des grandes Monarchies.

Il ſuffiroit d'enlever à la Maiſon d'Autriche quelques Fiefs depuis Huningue juſqu'à Trieſte, pour mettre Veniſe & la Suiſſe en état de braver toute ſa puiſſance.

La Pologne rentreroit dans ſes anciennes limites. La Suède ſe reſſaiſiroit des Provinces qu'elle a perdues, & l'indépendance du Nord ſeroit rétablie.

Mais les Gouvernemens de ces mêmes pays, tant que la France n'aura pas une Conſtitution, craindront de ne pouvoir, en traitant avec elle, trouver une aſſez entière ſûreté.

Juſqu'ici les Etrangers voient une Nation puiſſante, courageuſe, ivre de la Liberté, faiſant du droit naturel la baſe de ſa politique; mais ils n'y

voient point un Gouvernement assez solidement établi pour mériter leur confiance, pour répondre de quelque persévérance dans les mesures une fois adoptées; & ils se bornent à des vœux secrets pour l'affoiblissement des Puissances coalisées. Peut-être quelques Gouvernemens forcés par leur propres périls, s'uniront à nous; mais plus tard, avec plus de réserve, & sans entraîner avec eux, ceux qui ne se croient pas compris dans les premiers projets des Puissances co-partageantes.

Les articles présentés au nom des Citoyens qu'on a conduits à la la rébellion par le fanatisme & par de perfides insinuations, suffisent pour montrer combien nous avons besoin d'une Constitution nouvelle.

Qu'on lise ces articles avec attention, on verra qu'ils ont pour base la Déclaration des Droits mal entendue, & je ne sais quel systême de confédération municipale imaginé autrefois par les fanatiques ligueurs, systême qui a perdu leur parti, & que cependant on a essayé de reproduire à Paris.

Ceux qui en parloient, il y a quelques mois, n'ont aucune espèce de rapport avec les hommes qui ont essayé depuis de le faire valoir dans la ci-devant Bretagne; mais c'est une raison de plus pour se hâter, par l'établissement d'une Constitution, de mettre un terme à la propagation de ces chimères politiques, dont on voit, par cet exemple, que nos ennemis déclarés savent se faire une arme dangereuse.

II. Il ne suffit pas de se hâter d'offrir une Constitution à la Nation Françoise, la Convention a

d'autres devoirs à remplir, & elle ne peut, ſans danger pour la choſe publique, en négliger aucun.

L'un des plus importans eſt de perfectionner les meſures générales de ſûreté intérieure. Depuis le commencement de la Révolution, les Fonctionnaires publics ont paru conſtamment manquer de vigilance & d'activité : les Citoyens ont voulu y ſuppléer, & dès-lors qu'en eſt-il réſulté ? Un eſprit de défiance & de dénonciation, plus dangereux qu'utile. On ne ſe défie de perſonne, quand on ſe défie de tout le monde ; & les dénonciations importantes ſe perdent dans la foule des délations abſurdes & calomnieuſes. D'ailleurs il a dû en réſulter encore des pourſuites précipitées, qui ont ſouvent fait diſparoître les preuves & détruit juſqu'aux vraiſemblances, tandis que de plus adroits Conſpirateurs, Calomniateurs bruyans des meilleurs Citoyens, parvenoient ſous le maſque à détourner la vigilance, & à cacher des complots réels.

Le vice des moyens employés juſqu'ici tient en grande partie à une erreur ; on a cru que dans les momens où le danger public ne permet plus de ſuivre les principes de juſtice naturelle, qui conviennent à une Société paiſible, on devoit s'abandonner au haſard, comme s'il n'y avoit pas auſſi des principes de juſtice applicables aux Loix de guerre, à la police d'une Ville aſſiégée. Par exemple, une action indifférente en elle-même peut être miſe au nombre des délits & ſoumiſe aux peines les plus graves dans les circonſtances où elle expoſe la ſûreté

de l'Etat ; alors le délit moral n'eſt pas d'avoir fait cette action matérielle, mais d'avoir fait ſciemment une choſe que la volonté générale a déclaré être dangereuſe, d'avoir par-là augmenté volontairement le danger ou l'inquiétude.

Ainſi, on a pu traiter comme un délit même capital, l'action très-inſignifiante de rentrer en France après en être ſorti, ſans bleſſer en rien par-là les loix de la juſtice naturelle.

Si on examine nos loix ſur les émigrés ou les déportés, ſur les certificats de réſidence ou de civiſme, ſur les paſſe-ports, ſur l'attribution de la police de ſûreté aux corps adminiſtratifs, ſur le jugement des conſpirateurs, ſur les pouvoirs des commiſſaires de la Convention ou du Pouvoir-exécutif, ſur les fonctions du Comité de ſûreté générale, on y verra un grand nombre de diſpoſitions, qui par leur injuſtice, leur minutie, leur incohérence, par une ſévérité inutile ou même illuſoire, nuiſent à la ſûreté intérieure, loin de pouvoir prévenir les dangers qui la menacent. Un examen de ces loix ſeroit donc un travail utile, preſque néceſſaire, & il ne faut pas croire que ce travail fût long ou difficile, qu'on fût obligé de détruire ce qui eſt décrété, de chercher des meſures nouvelles, le plus grand vice de ce qui exiſte eſt d'avoir été fait d'une manière iſolée, & il ne faudroit que raccorder, que lier entr'elles, que ſimplifier ces meſures éparſes & compliquées.

Les moyens de défenſe ne doivent pas moins occuper la Convention.

Dans une République il vaut mieux s'aſſurer d'avoir des ſoldats braves, attachés à la cauſe commune, que de raſſembler un grand nombre de ſoldats. Les rois avec leur diſcipline ſervile & barbare, peuvent former d'aſſez bonnes troupes avec des hommes ſans courage enrôlés malgré eux, indifférents au parti qu'ils défendent : mais les défenſeurs d'un peuple libre, doivent être des Citoyens d'élite, des hommes qu'on puniſſe en leur refuſant l'honneur de ſervir la patrie, & non en les forçant de reſter ſous leurs drapeaux. Le Patriotiſme du ſoldat n'a exiſté nulle part, pas même à Rome, ſans la confiance dans ſes Chefs. Ainſi, tout homme qui, par de vaines déclamations, par des délations ſans preuves, a l'imprudence ou la perfidie d'affoiblir cette confiance, ſert la cauſe de nos ennemis, & trahit celle de la Liberté.

C'eſt aux Généraux à veiller ſur la conduite des Chefs particuliers, c'eſt aux Repréſentans du Peuple à veiller ſur les Généraux; mais la défiance du ſoldat, néceſſairement peu éclairée, ne peut être que dangereuſe.

Il faut donc que cette vigilance des Légiſlateurs ſoit aſſez active, pour diſſiper toutes les inquiétudes, pour mériter que tous les ſoupçons des bons Citoyens ſoient dépoſés dans le ſein de leurs Repréſentans.

Suppléons au nombre des ſoldats, par la force & l'adreſſe de notre artillerie. Cherchons à étonner la routine de nos adverſaires, par de nouveaux moyens d'attaque & de défenſe.

Les finances exigent tous les ſoins des repréſen-

tans du Peuple. Jamais une Nation n'a fait la guerre avec plus de reſſources réelles, puiſqu'il nous reſte encore pluſieurs milliards en fonds de terre diſponibles, & que ces fonds, qui ne peuvent être immédiatement appliqués aux dépenſes publiques, ſont repréſentés par un papier qui s'éteint à meſure que le prix de ces fonds eſt verſé dans le tréſor national. Mais ces extinctions ne ſuivent pas la marche rapide de nos beſoins. Telle eſt la cauſe unique du mal, & il peut devenir funeſte par l'accroiſſement continu du prix des denrées, qui conduit néceſſairement à la miſère & à la déſorganiſation.

A peine ce mal étoit-il ſenſible au commencement de l'Aſſemblée légiſlative. Ceux qui en prévoyoient les progrès, ſollicitoient d'avance des remèdes. Cependant ces progrès devenoient chaque jour plus effrayants; le zèle des Citoyens éclairés ne ſe ralentit pas, mais leurs efforts furent inutiles. L'Aſſemblée, obligée de combattre juſque dans ſon ſein, contre le parti de la Cour, n'eût pas le tems de s'occuper de cet objet. Ses efforts auroient d'ailleurs été inutiles, les intrigans dévoués au château, auroient trouvé dans les préjugés des bons citoyens, de quoi faire écarter toutes les propoſitions ſalutaires.

Aujourd'hui le mal ne permet plus d'attendre, je ſuis loin de le croire incurable, mais il eſt un principe, qu'il ne faut pas perdre de vue. C'eſt avec l'intérêt des hommes & non avec leurs vertus ou leurs paſſions, que nous avons à traiter, c'eſt d'après les calculs de la perſonnalité, non d'après le zèle

du Patriotiſme, qu'il faut juger l'effet que produiront les opérations.

Il eſt de plus un danger auquel des meſures imprudentes nous expoſeroient, le danger d'ajouter aux effets de la multiplication des aſſignats, ceux de leur aviliſſement.

Leur maſſe ſeule a ſuffi pour cauſer la perte qu'ils éprouvent en ce moment, ſur-tout ſi l'on fait attention à la différence réelle qui exiſte entre ce genre de monnoie & la monnoie métallique, & aux ſpéculations ſur les progrès de cette perte, auxquels on ne voyoit pas que les aſſemblées nationales s'occupaſſent de remédier.

Cette obſervation très-raſſurante en elle-même, ſuffit pour montrer combien on doit mettre de maturité dans la diſcuſſion & le choix des moyens, ſans oublier cependant que la maturité n'eſt pas de la lenteur. La nature de cette guerre, où des eſclaves en délire, ſervent contre eux-mêmes la cauſe de la tyrannie, expoſeroit tous les Français à la perte entière de leur propriété, ſi les infâmes projets des Rois pouvoient ſe réaliſer. Aucun homme de bon ſens ne doute de cette vérité; il ſuffit donc de donner à l'intérêt perſonnel des moyens de conſerver ce que les Rois, les Nobles & les Prêtres veulent nous voler, & des moyens tels que trop d'inégalité ne rende pas injuſtes ces ſacrifices néceſſaires, que le mode ſuivant lequel on les exige, ne les rende pas ruineux.

III. Quelques hommes voudroient que la Convention,

uniquement occupée de ce qu'exige la défenſe de l'Etat, renvoyât à un tems plus paiſible, ces travaux néceſſaires, pour que les Loix civiles, criminelles, adminiſtratives, pour que les établiſſements de ſecours ou d'inſtruction, concouruſſent à l'affermiſſement de nos principes politiques, la Liberté, l'Egalité, l'unité de la République. Ce ſeroit une grande erreur; c'eſt par des Loix ſages, que la Convention peut ſeulement obtenir la confiance dont elle a beſoin, pour le ſuccès de ſes meſures militaires ou politiques. En montrant des lumières & du zèle pour le bien public dans ces travaux légiſlatifs, que les Citoyens apprécient ſans paſſion, elle méritera de voir la même eſtime, la ſuivre & la ſoutenir dans ces réſolutions rigoureuſes, que la néceſſité peut exiger d'elle.

IV. Les Repréſentans d'une Nation libre doivent ſe conformer à ſon eſprit général; mais ils doivent auſſi conſerver la force de le maintenir, de le diriger, de le perfectionner, ſans quoi ils s'expoſent à devenir bien-tôt les inſtrumens paſſifs non de la volonté du Peuple, mais de la fantaiſie de quelques-unes de ſes portions.

L'eſprit actuel de la Nation françoiſe, eſt l'amour de l'Egalité & de l'indépendance perſonnelle, la haine de toute autorité qui préſente la moindre apparence d'arbitraire ou de perpétuité, le deſir de voir toutes les inſtitutions nouvelles, favoriſer les claſſes les plus pauvres & les plus nombreuſes & celui de fraterniſer avec les hommes de tous

les pays qui aiment la Liberté, ou qui veulent la recouvrer. Tel doit être un Peuple éclairé ſur ſes droits, jaloux de les maintenir, & ceux qui s'intéreſſent à ſa proſpérité n'auroient rien à deſirer, ſi le reſpect pour la juſtice, ſi la ſoumiſſion à la Loi, ſi le zèle pour l'ordre public faiſoient également partie de cet eſprit général. Mais le ſentiment de la juſtice, quoique naturel à l'homme, s'affoiblit & ſe déprave dans ceux qui ont gémi ſous le deſpotiſme. Mais les François long-tems accoutumés à n'obéir qu'à des hommes, n'ont pu prendre en ſi peu de tems l'heureuſe habitude de ne voir que la Loi dans celui qui commande en ſon nom. Mais le zèle pour l'ordre public eſt foible dans ceux qui n'ont pas encore joui des bienfaits de l'union, de l'ordre & de la Liberté, qui n'ont jamais vu regner la paix qu'à côté de l'eſclavage.

L'exemple de la Convention fortifieroit à cet égard l'eſprit général, ſans riſquer d'affoiblir les élans du patriotiſme.

Que, dans ſes diſcuſſions, elle écoute avec patience même les fauſſes ſubtilités qui ſe couvrent du nom ſacré de la juſtice. Qu'elle ne croie plus qu'il y ait à les mépriſer de l'élévation d'eſprit ou de l'habileté politique. Qu'elle n'aviliſſe plus le mot *révolutionnaire*, en paroiſſant le faire ſervir de voile à ce que l'exacte équité auroit déſavoué.

Que ſévère à l'égard des fonctionnaires publics, elle montre à ceux mêmes qui leur auront réſiſté, avec de bonnes intentions & avec juſtice, le

point où ils se sont écartés de la soumission dûe à la Loi. Que jamais elle ne se laisse soupçonner de pouvoir partager cette opinion absurde; qu'il existe entre l'ordre & la Liberté une incompatibilité réelle, qu'elle cherche au contraire à détruire ce préjugé si funeste à la Liberté, lorsqu'après de longues agitations, le retour de l'ordre devient un besoin impérieux pour la généralité du Peuple.

V. Les divisions qui se sont montrées dans la Convention, ont affoibli d'autant plus l'autorité de la représentation Nationale qu'elles n'ont pas de fondement réel, & qu'aucun caractère constant n'y fait reconnoître une majorité habituelle.

Tous les Membres ont un même objet, l'établissement d'une République fondée sur l'Egalité & le maintien de la plus entière unité.

Personne n'a songé ni à partager la France en Républiques confédérées, ni à soumettre les Départemens à la Capitale; ni à établir, sous une forme quelconque, une autorité indépendante de la représentation Nationale.

Des discours indiscrets, des exagérations dont quelques hommes se sont fait une malheureuse habitude, ont pu donner à ces accusations un prétexte que la haine & la prévention ont évidemment saisi.

Comment donc des Députés dont les intentions sont les mêmes peuvent-ils paroître divisés en partis violemment opposés? le voici:

Dans les premiers tems de la Révolution quelques courtisans, quelques intrigans du Parlement,

ou de la Cour, ſe jetterent dans le parti populaire, le dominerent quelques inſtans & ſur-tout exercerent leur influence ſur les Sociétés des Amis de la Conſtitution. Ces hommes y porterent cet art de la calomnie dont ils avoient l'habitude, & dont ils connoiſſoient toutes les ruſes. Ne pouvant ni entraîner par leur éloquence, ni triompher dans les diſcuſſions par leurs lumières ou leurs talens, ils employerent leur adreſſe à ſuppoſer à leurs adverſaires ou à leurs rivaux des intentions ſecrètes & perverſes. Au lieu de prouver leur opinion, de réſoudre les objections qu'on leur propoſoit, ils trouvoient plus court d'établir que ceux qui n'étoient pas de leur avis trahiſſoient la cauſe du Peuple, & vouloient détruire la Liberté. Les conſéquences ſouvent fauſſes qu'ils attribuoient aux opinions contraires aux leurs, étoient toujours préſentées comme l'intention formelle de ceux qui ſoutenoient ces opinions. Avant qu'on agitât même une queſtion, ils en avoient fait pour les Citoyens une affaire de parti. Des Villes, ſituées aux extrémités de la France, avoient émis leur vœu, & l'Aſſemblée Conſtituante n'avoit pas eu encore le tems d'examiner.

Un Décret obtenu par ces moyens étoit célébré comme une victoire, on paroiſſoit vouloir ſubjuguer les Légiſlateurs & non les perſuader; on donnoit même ſouvent l'air d'un triomphe à ce qui n'étoit que le ſimple réſultat de l'opinion générale.

L'impulſion une fois donnée a dû ſe perpétuer, parce que les ennemis intérieurs ou étrangers, de

la Liberté françoiſe, ont ſenti quelle reſſource ils en pouvoient tirer pour égarer les Citoyens, pour avilir les Aſſemblées nationales.

Ainſi, une recherche puérile ſur les intentions des hommes, a remplacé l'examen réfléchi des objets en eux-mêmes. Ainſi, les plus grandes queſtions ont été quelquefois emportées par les paſſions & non décidées par la raiſon. Ainſi, les haines, les préventions particulières ont dégénéré en factions funeſtes à la choſe publique. Ainſi, les diſcuſſions ont été transformées en une lutte de paſſions perſonnelles. Ainſi, des imputations violentes ont pris la place des raiſonnemens, & la défiance eſt devenue une raiſon péremptoire de rejetter avec humeur, au lieu d'être ſeulement un motif d'examiner avec plus de ſcrupule.

Pour remédier à ce mal, il ne s'agit donc pas de ſacrifier ſes affections individuelles ou ſes opinions ſur les hommes : il s'agit ſeulement d'avoir le courage de les oublier dans les diſcuſſions ſoit des Comités, ſoit de la Convention, ſoit des Sociétés populaires.

Pourquoi auſſi n'eſſayerons-nous pas de nous corriger de notre crédulité pour ce ramas de fables calomnieuſes que même l'on n'a pas l'adreſſe de ſavoir varier ? Ne les entendons-nous pas répéter juſqu'au dégoût, par des hommes que le lieu de leur naiſſance, les Princes auxquels ils ont été attachés, les Miniſtres dont ils ont été les complices, les Grands dont on les a vus autrefois les humbles protégés,

nous défignent comme fufpects de n'avoir jamais ceffé d'appartenir à nos Ennemis.

Une Affemblée où il n'exifte point une majorité à-peu-près certaine dans un même fens, eft expofée à un inconvénient très-grave, celui de prendre des mefures incomplettes & mal combinées. On fe hâte de faire paffer une réfolution, parce qu'on craint de s'expofer à voir paffer le lendemain la réfolution contraire. On oublie combien il eft utile au fuccès de la décifion la plus fage, d'avoir entendu les objections qui peuvent s'élever contre elle, car c'eft le moyen le plus fûr d'en connoître ou d'en corriger les défauts.

Par exemple, fi les Citoyens fe font plaints fouvent de la lenteur avec laquelle on pourfuivoit les hommes frappés de Decrets d'accufation, c'eft en grande partie parce que ces Decrets n'ont pas été rendus d'après un rapport où les pièces auroient été indiquées & analyfées. Alors il n'auroit plus fallu de tems pour les raffembler, il n'y auroit plus eu d'incertitude fur celles qu'il falloit envoyer au Tribunal.

La très-grande publicité des féances de nos Affemblées dont plufieurs Journaux répètent tous les détails, eft utile & même néceffaire ; mais elle a été la fource d'un autre mal. Il eft très-naturel de chercher à occuper les autres de foi. C'eft même un tribut que les hommes les plus inacceffibles à la vanité ont prefque tous payé à la foibleffe humaine ; ils ne font devenus fupérieurs à l'amour-propre qu'après avoir été défabufés de fes jouif-

ſances. On veut donc ſe montrer ſouvent quand on craint de n'avoir pas une occaſion de ſe montrer d'une manière aſſez brillante. Deux cens Membres de l'Aſſemblée Conſtituante y ont pris la parole plus ſouvent que Mirabeau. L'uſage de renvoyer toutes les affaires un peu importantes à un Comité augmente ce mal, parce qu'il en réſulte une eſpèce de privilège excluſif. Le ſeul remède ſeroit d'établir dans la marche de l'Aſſemblée un ordre conſtant, qu'elle s'impoſât à elle-même la Loi de ne changer que rarement. Alors chacun pouvant préparer une opinion ſur l'objet qui l'intéreſſe, & ayant une juſte eſpérance de pouvoir l'énoncer, l'empreſſement de parler avant d'avoir examiné, diminueroit peu-à-peu. Il ſeroit puérile d'exiger d'un grand nombre d'hommes le ſacrifice de leur amour-propre; mais ſeroit-il impoſſible d'obtenir d'eux d'avoir un amour-propre mieux entendu?

Toute Aſſemblée repréſentative dont les Membres ne pourroient conſerver l'indépendance entière de leurs opinions, où ils ſeroient obligés de garder le ſilence quand ils ne veulent être les inſtrumens d'aucun parti, & qu'ils ne peuvent en être la dupe, une telle aſſemblée n'a plus cette Liberté qu'exige la nature de ſes fonctions & le ſuccès de ſes travaux. Or le plus léger doute ſur la Liberté d'une Aſſemblée délibérante ôte à ſes déciſions cette autorité de confiance, non moins néceſſaire que l'autorité qui vient de la Loi, & celle-ci même ne pourroit alors ſubſiſter long-tems.

Ainſi ne point ſouffrir, & ſur-tout ne point

mériter qu'il s'élève le moindre doute ſur la Liberté de ſes délibérations eſt un des premiers devoirs d'une Aſſemblée chargée des deſtinées d'un grand Peuple. Ainſi, non-ſeulement tout attentat contre ſes Membres qu'elle laiſſeroit impuni, toute violence qui ne ſeroit pas réprimée, mais toute démiſſion qui ne paroîtroit pas volontaire, toute révocation partielle, toute apparence d'avoir cédé aux menaces annonceroit une foibleſſe coupable, & dans ceux dont les Ennemis auroient été l'objet de ces complots un honteux ſacrifice des intérêts du Peuple aux plus lâches des paſſions perſonnelles à celles qui prennent leur ſource dans l'orgueil & dans la haine.

Quelques hommes ſe permettent de traiter comme un Patriote glacé ou ſuſpect, celui qui refuſe de coopérer à des meſures qu'ils regardent comme juſtes & néceſſaires. Mais perſonne n'a le droit d'impoſer aux autres ni ſa Morale ni ſes opinions. On peut, avec un amour égal pour la Liberté, différer d'avis ſur la légitimité des moyens de l'aſſurer & de la conquérir.

Epaminondas refuſa d'entrer dans la conjuration contre les trente Tyrans de Thèbes ; il craignoit que cette entrepriſe, légitime en elle-même, ne fût ſouillée par le meurtre de Citoyens innocens. Le lendemain, quand la crainte d'une garniſon Lacédémonienne faiſoit héſiter le Peuple entre ſes Libérateurs & ſes Tyrans, Epaminondas parut ſur la place publique, rallia les Citoyens à la cauſe de la Liberté, & chaſſa les Spartiates de la Citadelle.

Il ſeroit également injuſte de traiter de Tyrannie

les exagérations où le zèle de la Liberté peut aussi entraîner quelques hommes, & de calomnier ce zèle, au lieu de chercher à le régler en l'éclairant.

On doit de l'indulgence à ceux qui portent leurs regards, & sur l'avenir & sur l'opinion des Nations étrangères; car un avenir de quelques années appartient à ceux qui existent aujourd'hui, & l'opinion des Peuples étrangers peut donner une force très-réelle à celui qui ne veut pour lui-même que les droits communs à tous.

Mais on doit une indulgence égale aux hommes qui, plus fortement frappés de ce qui les entoure, craignent de négliger leurs intérêts les plus pressans, en portant leurs vues sur un champ trop vaste.

C'est précisément parce que les hommes exagerent en sens contraire qu'on peut espérer d'obtenir, par leur réunion, des résolutions que la raison & la prudence puissent approuver.

L'intolérance des opinions, la fureur de faire dominer les siennes, si elles pouvoient se trouver réunies à un esprit juste, éclairé, capable de combinaisons étendues, l'égareroient bien-tôt, & le conduiroient à des excès que, rendu à lui-même, il désavoueroit en rougissant.

Telles sont les réflexions que je soumets à mes Collègues; écarté de la tribune par l'impossibilité de parler, sinon dans une discussion tranquille, j'ai cru devoir employer un autre moyen de leur dire des vérités que je crois pouvoir être utiles.

Je pourrois peut-être auſſi les occuper un moment de mes Calomniateurs ; mais j'aime mieux parler aux Citoyens de leurs intérêts que des miens.

Je ſervirai la cauſe de la Liberté comme un homme fortement convaincu que le ſort du genre-humain, pendant pluſieurs générations, dépend du ſuccès de la Révolution actuelle. Je défendrai l'égalité des droits : elle ſeule, par des moyens paiſibles & ſûrs, peut conduire à cette égalité dans les moyens de bonheur, qui eſt le vœu de la Nature, & qu'une Société bien ordonnée étend & perfectionne.

Etranger à tout parti, m'occupant à juger les choſes & les hommes avec ma raiſon & non avec mes paſſions, je continuerai de chercher la vérité & de la dire.

J'ai toujours penſé qu'une Conſtitution Républicaine, ayant l'égalité pour baſe, étoit la ſeule qui fût conforme à la Nature, à la raiſon & à la juſtice ; la ſeule qui pût conſerver la Liberté des Citoyens & la dignité de l'eſpèce humaine. Au moment où la première fuite de Louis XVI a fait tomber le bandeau dont les yeux d'une grande partie de la Nation étoient encore couverts, j'ai crû que le moment étoit venu d'établir une Conſtitution Républicaine, & je l'ai demandée hautement, en démaſquant aux yeux du Peuple tous les ſophiſmes ſur leſquels on vouloit étayer la prétendue néceſſité de conſerver la Monarchie. Les événemens m'ont prouvé depuis que la ſeule Conſtitution ſous

129

laquelle l'homme jouiſſe d'une véritable Liberté, eſt auſſi la ſeule qui puiſſe aſſurer la paix intérieure & l'indépendance de la Nation Françoiſe; que toute autre, quelque bonheur qu'elle puiſſe procurer aux Nations qui l'ont adoptée, ſeroit pour nous une ſource éternelle de troubles & de miſères; qu'elle conduiroit au deſpotiſme par l'anarchie & la guerre civile. L'intérêt de la ſûreté s'unit donc, en ce moment, à celui de la Liberté, pour attacher tous les François à la République. C'eſt ce qui pouvoit n'être, il y a quelques années, qu'une opinion fauſſe, ſeroit aujourd'hui une véritable trahiſon, non-ſeulement parce que la volonté Nationale a prononcé, mais parce qu'elle n'auroit pu prononcer autrement ſans perdre la Patrie.

Que ceux des François, qui ont cru autrefois le Trône compatible avec la Liberté réfléchiſſent ſur la conduite actuelle du Gouvernement Anglois, & qu'ils voient ſi ce ſyſtême de corruption au-dedans & de trahiſon au-dehors, de mépris pour les Droits de l'Homme & de protection pour des brigands, peut convenir à des hommes qui portent le ſentiment de la Liberté dans le cœur, & qui ont connu les douceurs de l'Egalité.

De l'Imprimerie des Sourds-Muets, près de l'Arſenal. 10 Avril 1793, II.e de la République.